RCS : LE PUY
Code greffe : 4302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2007 B 00293
Numéro SIREN : 500 061 718
Nom ou dénomination : ABI PROFILS

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2018 sous le numéro de dépôt P2018/000021

209701

Dénomination : ABI PROFILS
Adresse : Zone Industrielle de Chavanon 43120 Monistrol-sur-loire -FRANCE-

n° de gestion : 2007B00293
n° d'identification : 500 061 718

n° de dépôt : P2018/000021
Date du dépôt : 27/06/2018

Pièce : Ordonnance du Président

Tribunal de Commerce du Puy-en-Velay * HAUTE-LOIRE *

209701

EXTRAIT DES MINUTES

2018OP00270

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

TRIBUNAL DE COMMERCE DU PUY EN VELAY

ORDONNANCE

Nous, René JEANNENOT, Président du tribunal de commerce du Puy En Velay,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La SAS ABI PROFILS ayant son siège social Zone Industrielle de Chavanon 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE et immatriculée sous le numéro 500 061 718 RCS Le Puy en Velay

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2017

Vu les articles L. 227-9, L. 225-100, L.242-10, R 225-64 et R. 210-19 du Code de Commerce.

PROROGEONS jusqu'au 30/09/2018 le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 de La SAS ABI PROFILS ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Le Puy En Velay, le 27 JUIN 2018

Le Greffier,
Roselyne Peyroche
Commis Greffier

Le Président du tribunal de commerce

René JEANNENOT

Frais de greffe de la présente ordonnance : 34.45 € TTC (23.79 € HT – 4.76 € TVA – 5.9 € débours)

Pour expédition certifiée conforme à la minute déposée au greffe

Tribunal de Commerce du Puy-en-Velay HAUTE-LOIRE

EXTRAIT DES MINUTES

ABI PROFILS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 000 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : ZI DE CHAVANON,

43120 MONISTROL SUR LOIRE

500 061 718 RCS LE PUY EN VELAY

GREFFE
du TRIBUNAL de COMMERCE
19 JUIN 2018
43000 LE PUY

REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DU PUY EN VELAY

Je soussigné, Guy CHANTEGRAILLE,

Agissant en qualité de gérant de la société GICH, Société à Responsabilité Limitée au capital de 2.205.932 €, dont le siège social est à MONISTROL SUR LOIRE (43120), Zone Industrielle de Chavanon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du PUY EN VELAY sous le numéro 794 109 918,

Elle-même Présidente de la société ABI PROFILS, société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros, dont le siège social est à MONISTROL SUR LOIRE (43120), Zone Industrielle de Chavanon, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés du PUY EN VELAY sous le numéro 500 061 718,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société ABI PROFILS a, conformément à ses statuts clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2017,

Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire en raison de la situation personnelle de son dirigeant, également associé majoritaire, qui ne lui permettra pas d'assister à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, si celle-ci doit se tenir avant le 30 juin 2018. Or pour un échange constructif et nécessaire sur l'approbation de ces comptes, sa présence est indispensable.

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société ABI PROFILS qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de trois (3) mois pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 susvisé.

Fait à MONISTROL SUR LOIRE
Le 11 juin 2018

Pour la Société GICH
Présidente
Monsieur Guy CHANTEGRAILLE